

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Enduit Brillant satiné**

Code du produit: 10838, 10839, 10854

UFI: 2M92-90E4-S002-HCFX

#### 1.2 Utilisations identifiées

##### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Vitrification

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 1)

· <u>Mentions de danger</u>	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· <u>Indications complémentaires:</u>	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient méthacrylate de méthyle, méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

#### · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	50-100%
Numéro CE: 918-668-5	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-356-00-4	Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119455851-35	Aquatic Chronic 2, H411	
	STOT SE 3, H335-H336	
	EUH066	

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 2)

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 97-88-1 EINECS: 202-615-1 Numéro index: 607-033-00-5 Reg.nr.: 01-2119486394-28-xxxx	méthacrylate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<1%

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Amener les sujets à l'air frais. Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée  
Migraine  
Étourdissement  
Vertiges  
Nausées

##### · Risques

Risque d'incidents respiratoires.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit:** Enduit Brillant satiné

(suite de la page 3)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 4)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· Classe de stockage:

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
	Valeur à long terme: 205 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm

· DNEL

##### 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	11 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	25 mg/kg bw/day (ARB)
		11 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	150 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		32 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,25 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,5 mg/kg bw/day (ARB)
		1,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	1,5-13,67 mg/kg bw/day (ARB)
		1,5-8,2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	29,6-416 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		6,3-104 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	208 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		74,3-104 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### 97-88-1 méthacrylate de n-butyle

Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	5 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	409 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)

· PNEC

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA)
	0,094 mg/l (MW)
	0,94 mg/l (SW)
	0,15-0,94 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	1,47 mg/kg Trockengew (BO)
	0,102 mg/kg Trockengew (MWS)
	10,2 mg/kg Trockengew (SWS)

##### 97-88-1 méthacrylate de n-butyle

PNEC (wässrig)	0,17 mg/l (SW)
----------------	----------------

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 5)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
  
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
- Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
Filtre AX
- Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:  
STOKODERM (<http://www.stoko.com>)  
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:  
STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)  
recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:  
FRAPANTOL (<http://ww.stoko.com>)  
recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:  
STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)  
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).



Gants de protection

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 6)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 6, 480$  min

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)  
Caoutchouc chloroprène  
Butylcaoutchouc

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

162 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

0,8 Vol %

· Supérieure:

7 Vol %

· Point d'éclair

39 °C

· Température d'auto-inflammation

450 °C

· pH

Non déterminé.

non applicable

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C

15 s (DIN 53211/4)

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Pression de vapeur à 20 °C:

5 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,9 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: Enduit Brillant satiné**

(suite de la page 7)

**· 9.2 Autres informations**

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 80,4 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs inflammables  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: Enduit Brillant satiné**

(suite de la page 8)

Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit) >2.000 mg/kg (rat)
<b>80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>		
Oral	LD50	7.872 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	4.632 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat)
	NOAEL	25 mg/m <sup>3</sup> (rat)
<b>97-88-1 méthacrylate de n-butyle</b>		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	120 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rbt) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	29 mg/l (rat) (OECD 403)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

EC50 <10 mg/l (daphnia magna)

IC50 <10 mg/l (daphnia magna)

LC50 <10 mg/l (green alge)

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 9)

EL50/48h	>1-<10 mg/l (piscis) 3,2 mg/l (ceriodaphnia Dubai) 3,2 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	2,6-2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) 2,9 mg/l (senastrum capricornutum)
LL50/96h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	3,2 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

#### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

EC50/96h	170 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC0	100 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	9,4 mg/kg (Danio rerio.) (OECD 210)
NOEC	>100 mg/l (Senastrum capricornutum)
NOEC/21d	37 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	>110 mg/l (Senastrum capricornutum)
LC50/96h	153,9-341,8 mg/l (lem) >79 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) 125-275 mg/l (pimephales promelas) 326,4-426,9 mg/l (poecilia reticulata)

#### 97-88-1 méthacrylate de n-butyle

EC50/96h	130 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	253,6 mg/l (pseudomonas putida) (lit.)
IC50/72h	31,2 mg/l (senastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50/48h	32 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	24,8 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	1,1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	25,4 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
LC50/96h	11 mg/l (piscis) 5,57 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203) 11 mg/l (pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit:** Enduit Brillant satiné

(suite de la page 10)

Toxique pour les organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3295

##### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (solvant naphtha aromatique léger (pétrole)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT

· IATA HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom.)

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IMDG



· Class 3 Liquides inflammables.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: Enduit Brillant satiné**

(suite de la page 11)

· <u>Label</u>	3
· <u>IATA</u>	
	
· <u>Class</u>	3 Liquides inflammables.
· <u>Label</u>	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	III
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
· <u>Marine Pollutant:</u>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <u>Marquage spécial (ADR):</u>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <u>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</u>	30
· <u>No EMS:</u>	F-E,S-D
· <u>Stowage Category</u>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
- Catégorie SEVESO

Aucun des composants n'est compris.  
E2 Danger pour l'environnement aquatique  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 13)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 12)

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

97-88-1 méthacrylate de n-butyle

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 726,8 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 14)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.08.2023

#### Nom du produit: Enduit Brillant satiné

(suite de la page 13)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

· Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

Laboratoire

08.12.2022

2

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2